

BULLETIN MUNICIPAL DE SOUZY



JUILLET 2022 – n°4/2022

Mairie 69610 SOUZY – Tél. 04 74 70 05 17 – mairie@souzy.fr -

Accueil du public : lundi 14h-18h ; mardi 9h-12h ; jeudi 9h-12h ; vendredi 14h-18h

Site internet : www.souzy.fr – Suivez-nous sur notre page Facebook et recevez toutes les infos sur Panneau Pocket



9 septembre 2022

Guy Saulnier, Maire de Souzy, et l'ensemble du conseil municipal
Ont le plaisir de convier les habitants de Souzy à l'inauguration du

Local technique et associatif municipal

Le vendredi 9 septembre 2022 à 17h,

215 rue des Séquoias à Souzy (rue derrière Bricomarché),

Construction réalisée grâce au soutien financier de :



Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Séance du jeudi 21 juillet 2022 à 20h COMPTE-RENDU

SEANCE N° 06/2022

Étaient présents : Guy SAULNIER – Daniel MURE – Cyrille PUIPIER – Alexandre GERIN – Pascale VERNAY – Cindy CARRA – Lionel VERRIERE – Patrick VOLAY – Bruno MAUVERNAY – Luc TAVERNIER.

Étaient excusées : Sandrine PONCET (pouvoir à Guy SAULNIER) – Céline CAHEN – Aurélie CHENE – Laetitia CHAIRIEW

Était absent : Denis PONCET.

Ordre du jour

1. Acquisition d'une parcelle au lieu-dit St Charles
2. Assainissement Haut du village, projet de la CCMDL
3. Location de la Maison Michat
4. Recrutement d'un adjoint technique en remplacement de Gilbert Thollet
5. Redevance d'occupation du domaine public GRDF
6. Ecole (conseil d'école, cantine)
7. Inauguration du local technique du 9 septembre 2022
8. Informations diverses
9. Questions diverses

Approbation du dernier procès-verbal

Monsieur le Maire rappelle les principaux points évoqués lors du dernier conseil municipal en date du 2 juin 2022. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 2 juin est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Pascale Vernay est désignée secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

1) Acquisition d'une parcelle au lieu-dit St Charles

Le Maire rappelle qu'afin de permettre le renforcement électrique sur le secteur de St Charles – Chemin de l'étang, il est nécessaire de faire poser un poste de transformation. La Commune a donc sollicité M. Bernard Viannay, propriétaire de la parcelle B 223 pour acquérir environ 20 m² de ce tènement situé le long du chemin de l'étang. Un bornage a été effectué par le Cabinet de géomètre Denton le 24 juin 2022 en présence de M. Viannay, de l'indivision Poncet, propriétaire riveraine, et de Monsieur le Maire.

Afin d'indemniser M. Viannay, Monsieur le Maire propose de lui verser la somme de 500 €.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de confier à Me Berger, notaire à St Laurent de Chamousset, la rédaction de l'acte notarié correspondant.

Bruno Mauvernay demande si une indemnité d'éviction sera versée à l'exploitant du terrain, M. Reynard. Monsieur le Maire indique que si une indemnité doit être versée, le nécessaire sera fait. Renseignement sera pris auprès de Me Berger.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- 1) Décide d'acquérir la parcelle de terrain B 1114 de 21 m², issue de la parcelle B 223 au lieu-dit « Aux Bonnières », appartenant à M. Bernard Viannay, au prix de 500 €.
- 2) Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et formalités requises et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- 3) Charge Me Berger, notaire à St Laurent de Chamousset, de rédiger l'acte notarié correspondant
- 4) Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022, opération 024 de la section d'investissement.

2) Assainissement haut du village, présentation du projet de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

Monsieur le Maire explique que la commune est sollicitée par la Communauté de communes pour la réalisation de travaux de mise en séparatif du réseau assainissement au Nord du village, Route de St Laurent. En effet, les services de l'Etat demandent la mise en séparatif de certains réseaux de la commune afin de diminuer le volume d'eaux pluviales parvenant à la station d'épuration de Ste Foy.

Ce secteur du village a été identifié comme prioritaire dans les diverses études réalisées par le Sivu des Rossandes et la Communauté de Communes.

Pour ce faire, un avant-projet a été élaboré par le bureau d'études Suez Consulting.

Concernant les eaux usées, les travaux sont pris en charge par la Communauté de communes. Il consiste en la pose d'un collecteur de 20 mètres linéaires en prolongement du réseau de la Montée du Bourg, la réhabilitation du réseau existant, la création d'un regard et la création de boîtes de branchement pour les 3 maisons situées à droite en montant la Route de St Laurent (maisons Granjon, Godebert et Collomb).

Concernant les eaux pluviales, les travaux sont de compétence communale, donc à la charge de Souzy. Ils consistent en la réhabilitation du déversoir d'orage situé à l'angle du chemin des Roches, au raccordement des eaux pluviales au fossé et en la création de trois boîtes de branchements pour les trois mêmes maisons. Monsieur le Maire précise que les riverains auront deux ans pour se raccorder au réseau d'eaux pluviales.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 62 577 € HT dont 14 652 € à la charge de la commune.

La Communauté de communes sollicite la commune pour créer un groupement de commandes pour ces travaux dont le démarrage est prévu en septembre 2022. Monsieur le Maire tient à préciser qu'il n'a rencontré les personnes en charge du dossier que mi-juin. Très peu d'éléments ne lui ont été présentés au cours de cette réunion, le projet n'étant parvenu en mairie que mi-juillet, alors que la consultation des entreprises a déjà été lancée par la communauté de communes.

Le conseil municipal regrette que les riverains n'aient pas été contactés avant le lancement de l'appel d'offres. Il demande si le rejet des eaux pluviales dans le ruisseau situé en contrebas des parcelles des trois maisons concernées a été étudié.

Compte tenu du délai trop court et du manque d'éléments, le conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur le projet de convention proposé par la Communauté de communes. Monsieur le Maire prendra rapidement contact avec le service assainissement de la Communauté de communes.

- **Renouvellement canalisation eau potable secteur Champagnol – Micaud**

Le Syndicat des Eaux des Monts du Lyonnais nous informe que le remplacement de la conduite d'eau potable du Champagnol sera programmé en 2023. Le nouveau tracé envisagé passera sur le chemin du Champagnol et non plus dans les propriétés privées.

3) Maison Michat

Monsieur le Maire et Daniel Mure font rapidement le point des travaux de rénovation en cours. Le carrelage est en cours de pose.

Au vu de l'avancement des travaux, il convient de fixer les nouvelles modalités de location de la maison, notamment en matière d'état des lieux, de gestion de la location et de fixation du prix du loyer et des charges.

Après concertation, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 800 € +10 € de charges. L'état des lieux entrant et sortant sera confié à une agence immobilière locale. Les visites seront possibles à partir de fin septembre 2022. Le logement sera disponible au 1^{er} novembre 2022.

4) Recrutement d'un adjoint technique en remplacement de Gilbert Thollet

Monsieur le Maire explique que Gilbert Thollet, en contrat jusqu'au 31 décembre 2022, ne souhaite pas renouveler son engagement à l'issue de cette date. Il rappelle que Gilbert Thollet est embauché en tant qu'agent des services techniques à temps complet de mi-mai à fin septembre et à temps non complet le reste de l'année. Un recrutement sera organisé à l'automne afin de pourvoir à son remplacement au 1^{er} janvier 2023. Cyrille Pupier propose de faire un contrat annualisé afin de lisser la rémunération sur l'année civile, ce qui correspondrait à environ 27 heures hebdomadaires.

5) Redevance d'occupation du domaine public due par GRDF

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil fixe le montant de la redevance d'occupation du domaine public gaz à percevoir pour 2022 auprès de GRDF à 299 €.

Le montant de la redevance pour l'hébergement d'un concentrateur de télérelève dans le clocher s'élève quant à lui à 52.39 € pour 2022.

6) Ecole

- **Conseil d'école**

Pascale Vernay présente le compte-rendu du conseil d'école du 14 juin 2022.

41 élèves feront leur rentrée en septembre, dont 4 petites sections.

Plusieurs actions pédagogiques ont été menées durant le 3^e trimestre : action « Nettoyons la nature » dans le village, petit-déjeuner à l'école et intervention d'une infirmière scolaire sur l'hygiène dentaire, sortie scolaire de toute l'école au Château de Bouthéon, rencontre en chansons à Brussieu.

La fête de printemps qui s'est tenue mi-mai a été un beau succès avec le spectacle des enfants et la kermesse organisée par l'Amicale Laïque.

Alexia Durand, directrice, sera en congé maternité jusqu'aux vacances de Noël. Marianne Menesson assurera son remplacement.

L'équipe pédagogique tient à remercier les agents techniques pour leurs interventions rapides à l'école et la commune pour l'achat de nouvelles chaises et table à la cantine.

Suite à la sollicitation des parents, il est précisé que la sécurisation de l'école par l'installation de balises lumineuses se fera à la rentrée.

- **Inspection cantine scolaire**

Un agent du Service de protection de la qualité de l'alimentation est venu inspecter le fonctionnement de la cantine scolaire fin juin. Le bilan global est satisfaisant. Toutefois certaines non conformités ont été relevées par l'inspecteur auxquelles il convient de remédier rapidement. Caroline Gardon, la responsable de la cantine, va rapidement mettre en œuvre les procédures qui lui sont demandées. Parallèlement, nous avons relancé la commune de Les Halles pour l'achat de la cellule de refroidissement. Celle-ci a été commandée fin juin. Elle devrait donc être mise à disposition en septembre.

- **Micro-crèche ou Maison d'assistantes maternelles**

L'évolution des effectifs de l'école font craindre une baisse du nombre d'élèves dans les prochaines années. Monsieur le Maire a réuni mi-juillet plusieurs personnes intéressées pour porter un projet de maison d'assistantes maternelles ou de micro-crèche à Souzy. Le conseil municipal débat sur l'emplacement qui pourrait accueillir ce service sur la commune. Des retours d'expérience auprès des communes voisines seront rapidement sollicités. Il est proposé de créer un groupe de travail sur cette thématique, ce groupe pouvant accueillir des personnes extérieures au conseil, intéressées par le projet.

7) Inauguration du local technique

L'inauguration du local technique est fixée au vendredi 9 septembre à 17h. Le sous-préfet Benoît Rochas et le président du Département Christophe Guilloteau ont confirmé leur présence. Les invitations officielles sont en cours d'envoi. La population est invitée à se joindre à l'évènement par le biais du bulletin municipal.

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal opte pour le traiteur Rivollier à Aveize pour confectionner le buffet.

8) Informations diverses

Monsieur le Maire rend compte des points évoqués en conférence des maires du 12 juillet et au conseil communautaire du 19 juillet. Il a notamment été décidé de ne pas mettre en révision le Scot des Monts du Lyonnais, dans l'attente de la mise en œuvre prochaine de la stratégie Eau Air Sol par les services de l'Etat. Les élus ont également évoqué le reversement par les communes d'une partie de la taxe d'aménagement perçue au bénéfice de la communauté de communes.

Il propose d'organiser un stage de remise à niveau sur la sécurité routière à destination des séniors. Ce stage proposé par l'association de prévention routière dure une ½ journée. Le coût pour la commune s'élève à 500 €. Le conseil municipal approuve cette proposition. La commune reprendra contact avec l'association pour fixer une date durant le 4^e trimestre.

Monsieur le Maire informe que la trésorerie des Monts du Lyonnais deviendra une antenne du service de gestion comptable de Givors à compter du 1^{er} septembre 2022. Les coordonnées de contact ne sont pas modifiées.

Il fait part des remerciements de la famille Bosa pour le soutien apporté lors du décès de Rémi Bosa.

Il évoque la mise à jour du plan communal de sauvegarde et souhaite relancer la commission en charge de ce dossier.

Le conseil municipal est informé de diverses propositions de formation destinées aux élus et des possibilités de remboursement de frais kilométriques lors de réunions situées en dehors du territoire de la commune.

Prochaine réunion : jeudi 29 septembre 2022 à 20h

Informations municipales

Secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1^{er} au 19 août 2022.

En cas de besoin, vous pouvez contacter directement le Maire, Guy Saulnier, au 06.80.42.90.80.

Réouverture aux heures habituelles le lundi 22 août 2022.

Trésor Public

A compter du 1^{er} septembre 2022, la Trésorerie des Monts du Lyonnais devient l'antenne du Service de Gestion Comptable de Givors.

Les coordonnées de contacts restent inchangées :

Adresse postale : 8 boulevard de la Bardière 69690 St Symphorien sur Coise

Adresse mail : t069030@dgfip.ginances.gouv.fr

Tél : 04.78.48.42.06

Accueil avec ou sans RDV les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h

Accueil uniquement sur RDV les mercredis de 8h45 à 12h.



Fête des Classes en 1 et 2

La fête des Classes en 1 et en 2 de Souzy aura lieu le samedi 5 novembre 2022.

Au programme de cette journée festive :

9h30 : rassemblement des conscrits pour la remise des cocardes

10h : photo

10h30 : messe

11h30 : défilé avec batterie-fanfare, dépôt de gerbe et vin d'honneur offert par la commune sous la halle municipale

14h00 : repas à la salle polyvalente.



Les invitations seront distribuées fin août, début septembre.

Si vous souhaitez participer ou avoir plus de renseignement, vous pouvez contacter Yvette Berthet au 06.83.26.93.61 ou Jérôme Colomb au 06.29.88.91.97 ou Guy Saulnier au 06.80.42.91.80.

Location de la Maison Michat

Les travaux de réhabilitation de la Maison Michat avancent. La mise en location est programmée au 1^{er} novembre 2022.

Principales caractéristiques :

Maison de village de 110 m² avec terrasse, pièce de vie de 44 m², 3 chambres, buanderie, garage.

Loyer fixé à 800 € + 10 € de charges

Les premières visites seront possibles à compter de fin septembre prochain.

Plus de renseignements : contacter la mairie directement au 04 74 70 05 17.



Sécheresse

L'arrêté du 28 juillet 2022 du Préfet du Rhône a placé les bassins versants du Garon de l'Yzeron en crise sécheresse et le reste du Département est maintenu en alerte sécheresse renforcée. Les mesures de restrictions sont maintenues, notamment l'interdiction de lavage des véhicules, remplissage des piscines et l'arrosage des potagers entre 9h et 20h.

Mutuelle communale : prochaines permanences

Les Communes de Souzy, Les Halles, Montromant, St Genis l'Argentière et Ste Foy l'Argentière vous proposent une mutuelle communale avec SOLIMUT.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou les rencontrer, voici les dates des prochaines permanences (merci de prendre RDV au préalable auprès de la mairie concernée) :

- Mairie Ste Foy l'Argentière (04.74.70.03.95) : jeudi 13 octobre 2022 de 10h à 12h et jeudi 1^{er} décembre 2022 de 10h à 12h.
- Mairie de St Genis l'Argentière (04.74.70.04.83) : jeudi 13 octobre 2022 de 13h30 à 15h30 et jeudi 1^{er} décembre 2022 de 13h30 à 15h30.



Transport social des Monts du Lyonnais

Les usagers du transport social des Monts du Lyonnais doivent déposer un nouveau dossier en Mairie. Ce service, géré par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, s'adresse aux personnes qui rencontrent des difficultés pour se déplacer. Il permet aux personnes sans moyen de locomotion de se déplacer pour les nécessités de la vie courante et l'insertion socio-professionnelle. Il est accessible sous certaines conditions dans la limite de 10 trajets par mois (2€ le trajet simple).

Pour en bénéficier, il faut remplir 4 conditions :

- 1) Être sans solution de déplacement : aucun véhicule au sein du foyer
- 2) Habiter sur le territoire de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- 3) Respecter certaines conditions de ressources suivant le barème établi par l'ANAH. (Exemple, ne pas dépasser 14 879 € pour une personne seule ou 21 760 € pour deux personnes au sein du foyer)
- 4) Être dans une situation suivante : bénéficiaire du RSA, être âgé de plus de 65 ans, être en situation de handicap ou d'invalidité, avoir une prescription médicale, être en insertion professionnelle ou en formation, être bénéficiaire de l'allocation d'aide au retour à l'emploi ou de solidarité spécifique, être travailleur à temps partiel.

Marche à suivre :

- 1) Remplir le dossier, le déposer en mairie et attendre sa validation. Après validation, vous recevez un badge d'accès au dispositif, une carte de transport et la liste des taxis conventionnés
- 2) Utiliser le service pour vos déplacements : réservez directement votre déplacement auprès d'un taxi conventionné par la Communauté de communes. Vous achetez le billet à bord du taxi (2 euros par trajet simple).



Plus d'infos auprès du service Mobilité au 04.81.18.45.01 ou mobilite@cc-mdl.fr

Le Sytral déploie le paiement par carte bancaire à bord des Cars du Rhône



Depuis le 1^{er} juillet, les lignes régulières du réseau Cars du Rhône (ligne 142 ou 2 EX, par exemple) sont équipées d'un terminal de paiement par carte bancaire sans contact. Le déploiement de ce nouveau service vise à faciliter la mobilité des voyageurs occasionnels et des touristes, et d'encourager toujours plus l'utilisation des transports en commun.

La commune de Souzy propose un atelier Prévention Routière aux Séniors



En partenariat avec l'association Prévention Routière, la Commune de Souzy souhaite proposer aux séniors un atelier de 3h pour réactualiser ses connaissances en matière de conduite. La date n'est pas fixée mais cette intervention aura lieu durant le 4^e trimestre 2022.

Quelques exemples de points qui pourront être abordés :

Risques routiers :

- Comportement
- Vision
- Incidence de la vitesse et de l'alcool
- Médicaments
- Somnolence

Conseils pratiques :

- Aborder un sens giratoire
- Voie d'insertion sur autoroute
- Nouveaux panneaux
- Rappel de règles du code de la route

Si cet atelier vous intéresse, communiquez-nous vos noms et numéro de téléphone. Nous vous recontacterons dès le mois de septembre.

Plus d'informations : mairie de Souzy au 04.74.70.05.17

Bibliothèque de Souzy

La bibliothèque de Souzy sera ouverte tout l'été excepté la semaine du 11 juillet au 17 juillet et la semaine du 15 août au 21 août.

En juillet et en août la bibliothèque sera ouverte uniquement le :

- Mercredi de 17h30 à 19h
- Samedi de 11h à 12h30

Tennis de Table de Souzy

Récompenses internes :

Tout au long de l'année, une fois par mois, lors des entraînements du samedi matin pour les jeunes ou lors des entraînements du jeudi pour les adultes, ont lieu des tournois dont les points sont comptabilisés afin de faire un petit championnat interne.

Pour les jeunes :

La remise des trophées a été effectuée lors du dernier entraînement :

- vainqueur catégorie cadets / juniors : Johann Dhume Dalle et Léa Collomb
- vainqueur catégorie minimes : Axel Verrière



Pour les adultes :

Résultats des tournois sur l'année

- vainqueur toutes catégories : Hugo Luquet
- vainqueur catégorie espoir (classement 6 et 7) : David Lachenal
- vainqueur catégorie grand espoir (classement 5) : Lucas Thollet

Résultat du tournoi grand handicap : 2 Points d'handicap pour chaque classement individuel :- vainqueur de ce tournoi Lucas Thollet

Tournoi interne :

Pour clôturer la saison, le club organisait son tournoi traditionnel le samedi 25 juin avec le toujours très disputé tableau principal où chaque joueur a sa chance de remporter le titre. Il y a également le tableau jeunes, le tableau vétérans, le tableau super-vétéran et enfin le tableau doubles

*Les présents
au tournoi
interne*



Les différents tableaux ont donné les vainqueurs suivants :

- Principal : Lucas Thollet
- Consolante : David Lachenal
- Jeune : Nicolas de Ciantis
- Vétéran : David Lachenal
- Super vétéran David Lachenal
- Double : Gérard Collet et Victor Delenne
- Consolante double : Franck Venet et Mathis Benier

Challenge :

A la fin de ce tournoi interne, ont été aussi remis les trophées récompensant les joueurs sur l'année.

Ceux-ci ont été attribués suite aux votes des adhérents.

Ainsi est élu :

- Meilleur joueur de la saison 2021 / 2022 : Lucas Thollet
- Meilleur jeune de la saison 2021 / 2022 : Johan Dhume Dalle
- Meilleur vétéran de la saison 2021 / 2022 : Pascal Bruyas



les vainqueurs des différents tableaux et challenges

Suite à cette journée, la saison pongiste 2021-2022 est désormais close.

Reprise des entrainements pour le compte de la saison 2022-2023 :

- Jeudi 1er septembre – 19h30 (pour les adultes)
- Samedi 3 septembre – 10h00 (pour les catégories jeunes)

*La Municipalité de Souzy vous souhaite
un agréable été et de bonnes vacances.*